

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 23 juillet 2018, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

2018-07-23-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Embauche du Directeur général et secrétaire-trésorier
3. Signataire institution financière
4. Autorisation Revenu Québec
5. Autorisation Revenu Canada
6. Autorisation Financière Banque Nationale
7. Engagement d'un aide-inspecteur ponctuel
8. Contrat de services professionnels pour la supervision de l'installation de traitement des eaux usées et de l'eau potable
9. Période de questions
10. Levée

Adopté.

2018-07-23-02: EMBAUCHE DU DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER

ATTENDU la démission de madame Marie-Soleil Beaulieu de son poste de secrétaire-trésorière et directrice générale en date du 5 juillet 2018;

ATTENDU QUE Madame Marie-Soleil Beaulieu quittera ses fonctions le 27 juillet 2018;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que le conseil :

- Entérine l'engagement de monsieur Marc-Antoine Lefebvre à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier à la Municipalité de Saint-Herménégilde, et ce à compter du 30 juillet 2018, pour un salaire de 40 000 \$ annuellement, basé sur une semaine normale de 40 heures ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- De lui accorder les autres avantages prévus à la Politique des conditions de travail ;
- De réévaluer Monsieur Marc-Antoine Lefebvre après sa période de probation de 6 mois ;

Adopté.

2018-07-23-03: SIGNATURE INSTITUTION FINANCIERE

ATTENDU l'engagement de Marc-Antoine Lefebvre, Directeur général et secrétaire-trésorier le 30 juillet 2018 ;

ATTENDU QU'étant donné cet engagement, il y a lieu de régulariser la question de transactions au niveau de l'institution financière ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'aviser l'Institution financière « Caisse des Verts-Sommets de l'Estrie » des modifications suivantes :

- M. Marc-Antoine Lefebvre sera désormais signataire à partir du 30 juillet 2018 ;
- Au niveau d'ACCESD AFFAIRE, une double signature est requise pour les transactions supérieures à 5 000\$;
- Au niveau d'ACCESD AFFAIRE, de nommer Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, administrateur principal ;
- La carte Visa actuelle, au nom de Marie-Soleil Beaulieu, ne pourra plus être utilisée à partir de la réception de la nouvelle carte au nom de Marc-Antoine Lefebvre.
- Une nouvelle carte Visa devra être émise au nom de Marc-Antoine Lefebvre.

Adopté.

2018-07-23-04: AUTORISATION REVENU QUEBEC

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le secrétaire-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2018-07-23-02, Monsieur Marc-Antoine Lefebvre fut embauché au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde et il agit à ce titre à compter du 30 juillet 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser à Revenu Québec qui peut représenter la Municipalité de Saint-Herménégilde, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité, de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde, monsieur Marc-Antoine Lefebvre en remplacement de Mme Marie-Soleil Beaulieu, comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Herménégilde auprès de Revenu Québec. La secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Herménégilde, Madame Louise Saint-Jacques, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Herménégilde auprès de Revenu Québec, tel que stipulée à la résolution 2016-07-04-19,

Adopté.

2018-07-23-05: AUTORISATION REVENU CANADA

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le secrétaire-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2018-07-23-02, monsieur Marc-Antoine Lefebvre fut embauché au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde et il agit à ce titre à compter du 30 juillet 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Herménégilde, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité, de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde, monsieur Marc-Antoine Lefebvre en remplacement de Mme Marie-Soleil Beaulieu, comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Herménégilde auprès de Revenu Canada. La secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Herménégilde, Madame Louise Saint-Jacques, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Herménégilde auprès de Revenu Canada, tel que stipulée à la résolution 2016-07-04-19,

Adopté.

2018-07-23-06: AUTORISATION FINANCIERE BANQUE NATIONALE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le secrétaire-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2018-07-23-02, monsieur Marc-Antoine Lefebvre fut embauché au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde et il agit à ce titre à compter du 30 juillet 2018 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser à la Financière Banque Nationale qui peut représenter la Municipalité de Saint-Herménégilde, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité, de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Herménégilde, monsieur Marc-Antoine Lefebvre en remplacement de Mme Marie-Soleil Beaulieu, comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Herménégilde auprès de la Financière Banque Nationale. La secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Herménégilde, Madame Louise Saint-Jacques, conserve quant

à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Herménégilde auprès de la Financière Banque Nationale, tel que stipulée à la résolution

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2016-07-04-19,

Adopté.

Monsieur le conseiller Réal Crête quitte l'assemblée.

2018-07-23-07: ENGAGEMENT D'UN AIDE-INSPECTEUR PONCTUEL

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a quitté son poste en date du 17 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE M. René Therrien occupe désormais le poste d'inspecteur municipal par intérim ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ponctuellement un aide-inspecteur afin de permettre la réalisation de certains travaux de voirie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu d'engager monsieur François Crête, sur appel de monsieur René Therrien, au taux de 17/\$ pour la réalisation de certains travaux.

Votes pour (3): Sébastien Desgagnés, Robin Cotnoir, Jeanne Dubois

Votes contre (2): Sylvie Fauteux et Steve Lanciaux

Madame la conseillère Sylvie Fauteux et monsieur le conseiller Steve Lanciaux enregistrent leur dissidence.

Adopté à majorité.

Monsieur le conseiller Réal Crête est de retour à l'assemblée.

**2018-07-23-08: CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SUPERVISION DE
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES ET DE L'EAU
POTABLE**

ATTENDU la proposition de services no 20180513REV1 en date du 20 juillet 2018, d'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour des services professionnels pour la supervision d'installation de traitement d'eaux usées de type Réacteur Rotatif (RBR) et de l'installation d'eau potable au montant forfaitaire de 19 950 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais d'analyse ;

ATTENDU QUE la proposition de services propose aussi un ajout de 5 200 \$ plus les taxes applicables au forfait annuel, pour l'astreinte de garde ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde accepte la proposition de services d'Aquatech, en leur donnant le contrat pour la supervision de l'installation de traitement d'eaux usées de type Réacteur Rotatif (RBR) au lac Lippé et de l'installation d'eau potable selon l'option 1 au montant forfaitaire de 19 950 \$ plus les taxes applicables, à compter de ce jour ;

QUE la municipalité refuse l'option 3 pour l'astreinte de garde ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

QUE ce nouveau contrat met fin à celui conclut en vertu de la résolution 2015-12-07-13.

Adopté.

2018-07-23-09: PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2018-07-23-10: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir propose la levée de l'assemblée à 19h41.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.